

Ministère de l'Economie, de
l'Industrie et du Commerce

----o0o----

**COMMISSION DE SUIVI DU
MECANISME DE TAXATION
DES PRODUITS PETROLIERS**

----o0o----

République du Mali
Un Peuple – Un But – Une Foi

----o0o----

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sur la base des prix fournisseurs de janvier 2008, les prix indicatifs plafonds à la pompe des produits pétroliers sont fixés comme suit et applicables à compter du jeudi 10 janvier 2008 à partir de minuit (c'est à dire vendredi 12 janvier 2008 à partir de zéro heure) :

Produits	Prix à afficher (F CFA / Litre)
Supercarburant sans plomb	635
Pétrole Lampant	460
Gas-oil	555
Distillat Diesel oil (DDO)	555
Fuel-oil	365
Gaz butane (kilogrammes)	873
Jet A1	Libre

Il faut noter que le prix subventionné du kilogramme de gaz butane est de 320 F CFA pour les emballages de 2,75 kilogrammes et de 6 kilogrammes.

Bamako, le 10 janvier 2008

Pour la Commission
la Directrice Générale de l'ONAP
Secrétaire Permanent



Mme TAPO Touga NADIO
Chevalier de l'Ordre National

Ampliations :

- ORTM....pour large diffusion ;
- AMAP....pour large diffusion.